Révision de la législation sur le bien-être animal

Nos propositions



Introduction

La Stratégie De la Ferme à la Table a apporté une nouvelle vision pour l'avenir de notre système alimentaire européen. Cela comprend une révision nécessaire de la législation obsolète sur le bien-être des animaux qui n'est plus adaptée à son objectif, ne suit pas les dernières avancées scientifiques, ne tient pas compte des besoins comportementaux et physiologiques cruciaux des animaux et ne répond plus aux attentes croissantes des citoyens européens concernant le traitement des animaux.

Une protection juridique inadéquate fait que des milliards d'animaux souffrent chaque année en raison de modes d'élevage inappropriés, de longs et épuisants transports et d'un abattage éprouvant et douloureux. Plus alarmant encore, l'Union Européenne importe des produits de pays dont les normes de bien-être sont incomparablement plus faibles, ce qui compromet ses propres efforts pour promouvoir le bien-être animal.

Ce document de position présente nos principales demandes pour la prochaine révision. Nous voudrions souligner la nécessité de règles fortes, fondées sur la science et précises avec des normes quantifiables qui soient exécutoires, rectifient les erreurs de la législation actuellement applicable, comblent ses lacunes et améliorent sensiblement l'actuel statu quo, dépassé et inadapté. Pour garantir une concurrence loyale, toutes les normes de bien-être animal doivent également s'appliquer aux produits importés.

Au cours des dernières années, les citoyens ont exprimé leurs attentes en matière de normes de bien-être animal plus élevées dans de nombreuses enquêtes, sondages, consultations publiques et initiatives citoyennes européennes. Celles-ci donnent aux décideurs politiques un signal clair indiquant que la législation de l'Union Européenne doit être considérablement améliorée et faire davantage pour protéger les animaux. Nous espérons donc que la règlementation proposée répondra à leurs appels et reflétera la vision d'une Europe plus respectueuse du bien-être animal dans laquelle les citoyens veulent vivre.

Bien-être des animaux au stade de l'élevage



Bien qu'elle possède le système le plus avancé de lois sur le bien-être animal en élevage au monde, l'Union Européenne ne protège pas suffisamment des milliards d'animaux en raison de la conception défectueuse des Directives, de leurs dispositions vagues et faibles et de leurs mauvaises applications, qui permettent l'exercice à grande échelle de pratiques douloureuses, entraînant des souffrances animales.

Élimination progressive de l'élevage en cage d'ici 2027

Des centaines de millions d'animaux à travers l'Union européenne sont confinés dans des cages qui restreignent sévèrement leur liberté de mouvement et leur liberté d'exprimer des comportements naturels. Cela comprend l'élevage des poules pondeuses dans des cages dites « aménagées », des truies dans des cages de gestation et des cages de mise bas, des veaux dans des enclos individuels et des lapins dans des cages nues. Près de 1,4 million de personnes ont exprimé leur inquiétude face à ces pratiques cruelles et inhumaines et ont exigé leur suppression progressive dans toute l'Europe pour toutes les espèces d'animaux élevés pour la production alimentaire dans le cadre de l'initiative citoyenne européenne "End the Cage Age". Nous soulignons la nécessité de mettre fin à l'utilisation des cages dès que possible, c'est-à-dire d'ici 2027. Une période de transition plus longue ne ferait que retarder l'inévitable et prolonger la souffrance des animaux.

Normes spécifiques aux espèces pour tous les animaux d'élevage, y compris les poissons

La législation actuelle prévoit des normes spécifiques aux espèces pour les poules pondeuses, les poulets de chair, les veaux et les porcs. Cependant, les espèces restantes ne bénéficient d'aucune protection tangible en raison du langage très ambigu et faible de la Directive générale (98/58/CE). Il est donc crucial d'adopter des normes qui reflètent les besoins de chaque espèce, sur la base des dernières données scientifiques disponibles, et restreignent les pratiques de sélection génétique qui induisent un mauvais niveau de bienêtre animal. Les espèces qui devraient être couverte incluent notamment les vaches laitières, les lapins, les espèces de poissons les plus couramment élevées (saumon, truite, bar, daurade, anguille européenne, carpe), les dindes, les oies, les canards, les cailles et les parentaux des pondeuses et poulets de chair.

3 Interdiction des mutilations pratiquées de manière routinière

Les animaux sont régulièrement contraints de subir des mutilations douloureuses sans anesthésiques ou analgésiques antalgiques, comme la coupe de la queue, le meulage des dents et la castration chez les porcs, le débecquage chez les poules pondeuses et l'écornage chez les bovins. Ces procédures sont utilisées pour atténuer les comportements indésirables, qui résultent le plus souvent d'un manque d'enrichissement du milieu, de compositions de groupe inadaptées ou d'une gestion inappropriée. Au lieu d'utiliser la mutilation comme une solution rapide, il est nécessaire d'adapter les pratiques aux animaux (et non l'inverse) et se concentrer sur la racine du problème en fournissant aux animaux un environnement qui réduit l'incidence des agressions. Le recours systématique à la mutilation d'animaux devrait donc être interdit, la mutilation n'étant autorisée qu'exceptionnellement au cas par cas pour des raisons justifiées de santé ou de bien-être. Il devrait toujours être effectué uniquement par un vétérinaire qualifié et impliquer l'utilisation d'analgésiques et d'anesthésiques pour réduire au minimum les souffrances. Dans le même temps, il est nécessaire d'interdire le caillebotis intégral et de rendre obligatoire la fourniture d'un enrichissement du milieu suffisant pour permettre aux animaux de satisfaire leurs besoins comportementaux.

4

Interdiction du gavage

Le gavage, bien qu'interdit dans de nombreux pays de l'UE, est encore une pratique courante dans certains Etats membres pour produire du foie gras. Cette procédure inhumaine provoque de graves souffrances et une mortalité élevée chez les canards et les oies lorsqu'ils sont confinés dans des cages et alimentés de force par un tube jusqu'à ce que leur foie grossisse de plusieurs fois leur taille naturelle. L'alimentation forcée de tout type devrait être interdite dans toute l'UE, de même que l'importation et la vente de tout produit fabriqué à l'aide de cette pratique.

5

Réduction des densités de peuplement dans les exploitations

La plupart des problèmes de bien-être animal découlent du fait que les animaux sont élevés dans des conditions de surpeuplement et dans des groupes anormalement grands sans hiérarchie stable. Cela les conduit à être stressés et surstimulés, à s'attaquer et à se blesser, voire à recourir au cannibalisme. Les systèmes intensifs modernes actuels ne reconnaissent pas les animaux comme des êtres complexes aux besoins variés, limitant plutôt les soins qui leur sont prodigués au strict minimum afin de maintenir les coûts des intrants aussi bas que possible. Ces systèmes intensifs favorisent également la propagation des zoonoses, contribuent à la résistance aux antibiotiques en raison de l'utilisation d'antibiotiques pour compenser de mauvaises conditions d'élevage et constituent une menace pour notre environnement. La législation devrait promouvoir la réduction des densités de peuplement, car un niveau satisfaisant de bien-être animal ne peut jamais être atteint dans des élevages intensifs à forte densité. Les systèmes d'élevage entièrement en bâtiments devraient être abandonnés au profit de système garantissant à minima un accès extérieur où les animaux peuvent explorer l'environnement et se nourrir.

Protection des animaux pendant le transport



L'Union européenne a la honteuse distinction d'être le premier exportateur mondial d'animaux vivants. De nombreuses enquêtes et rapports montrent que la législation actuelle ne protège pas efficacement les animaux pendant le transport au sein de l'UE, et elle le fait encore moins lors des transports vers des pays tiers. Pendant le transport, les animaux sont obligés de supporter des températures extrêmes et un surpeuplement permanent. Ces conditions difficiles rendent impossible un niveau de protection minimale acceptable, impliquent souvent des blessures et des surmortalités.

1 Interdiction d'exporter des animaux vivants vers des pays tiers

En 2019, 4,5 millions de bovins, ovins et porcins ont été exportés vers des pays tiers. Parmi les destinations d'exportation les plus fréquentes figurent les pays considérés comme à haut risque en termes de bien-être animal, où des pratiques cruelles envers les animaux ont été signalées. Avant même d'arriver à destination, les animaux peuvent souffrir de canicules ou de froid glacial lors de voyages qui peuvent prendre des jours ou des semaines. Malgré l'arrêt de la Cour de justice européenne dans l'affaire Zuchtvieh, l'UE ne peut garantir la protection des animaux au-delà de son territoire et les animaux se retrouvent sans véritable protection. La seule solution qui puisse résoudre ce problème est une interdiction totale des exportations d'animaux vivants et leur remplacement complet par des exportations de viande, de carcasses et de matériel génétique.

2 Réduction des longs transports à 4 et 8h pour tous les animaux

Le transport est par nature source de stress important pour les animaux. Plus le voyage est long, plus la capacité d'un animal à faire face est faible. Il est difficile voire pratiquement impossible d'assurer un bon niveau de protection animale sur des trajets qui durent des jours voire des semaines. Dans la mesure du possible, le transport d'animaux vivants au sein de l'UE devrait donc être remplacé par le transport de viande, de carcasses et de matériel génétique. Les animaux destinés à l'abattage devraient être transportés vers l'abattoir approprié le plus proche au lieu de subir de longs trajets, et les abattoirs mobiles devraient être davantage encouragés dans la politique de l'UE en tant qu'alternative au transport d'animaux vivants. Le règlement révisé devrait fixer un délai maximal de 8 heures pour tous les animaux transportés pour l'abattage, l'engraissement ou l'élevage tant par route que par mer; pour les volailles, les lapins et les animaux en fin de carrière, la limite devrait être de 4 heures en raison de leur vulnérabilité. Ces délais doivent être absolus, ce qui signifie que les trajets ne doivent pas se poursuivre indéfiniment par des transits après que les animaux aient bénéficié d'une courte période de repos.

3 Interdiction de transporter des animaux non sevrés et gestants

Les animaux non sevrés et les femelles gestantes sont particulièrement vulnérables, et leur protection est encore plus compromise dans les conditions difficiles de transport. Les animaux non sevrés sont régulièrement transportés même si leur immunité naturelle n'est pas encore complètement développée, et ils sont incapables de faire face aux conditions météorologiques extrêmes et aux autres conditions de transport très stressantes. Ils souffrent également souvent de la faim pendant de longues heures en raison de complications liées à leur alimentation par camions. Les animaux gestants donnent même naissance pendant le transport s'ils sont chargés à la fin de la gestation, ce qui entraîne la mort de beaucoup d'entre eux et de leurs nouveau-nés. Par conséquent, les animaux non sevrés âgés de moins de 8 semaines ainsi que les animaux gravides pour lesquels 40 % de la période de gestation estimée se sont écoulés doivent être définis comme inaptes au transport et leur transport interdit.

Règles spécifiques aux espèces pour le transport d'animaux vivants, y compris le transport de poissons

Les densités, les hauteurs sous plafond et les écarts de températures acceptées doivent toutes être basées sur les dernières données scientifiques disponibles et doivent refléter les besoins individuels de chaque espèce, même parmi différentes catégories de la même espèce (par exemple, les animaux gestants ou allaitants). Des normes spécifiques aux espèces doivent également être adoptées pour le transport du poisson, au moins pour les espèces les plus couramment élevées, c'est-à-dire. e. saumon, truite, bar, dorade, anguille européenne et carpe. Celles-ci ont souvent été omises du champ d'application de la législation européenne à ce jour.

Protection des animaux lors de l'abattage



Près de 9 milliards d'animaux terrestres et entre 500 millions et 1,3 milliard de poissons d'élevage sont abattus chaque année dans l'Union Européenne. Bien qu'un grand nombre de scientifiques les déconseillent, l'UE autorise toujours l'utilisation de méthodes d'étourdissement douloureuses et cruelles et d'autres pratiques qui causent aux animaux un stress et des souffrances considérables avant leur mort.

Interdiction de l'élimination des poussins d'un jour

Plus de 300 millions de poussins d'un jour sont tués chaque année dans l'UE en tant que sous-produit de l'industrie de l'œuf, généralement par broyage ou gazage. Et ce malgré l'existence de technologies qui peuvent reconnaître le sexe de l'embryon avant qu'il ne soit éclos. L'abattage des poussins d'un jour devrait être interdit et remplacé par les alternatives existantes, comme le sexage in ovo et l'interruption de l'incubation pour les embryons non désirés. L'utilisation de technologies à cette fin devrait être requise pour déterminer le sexe avant le 7e jour d'incubation, i. e. pendant la période où il y a une grande certitude que l'embryon n'est pas capable de ressentir la douleur.

Elimination progressive de l'électronarcose par bain d'eau pour les volailles et du CO2 à forte concentration pour les porcs

Ces deux méthodes d'étourdissement provoquent de graves souffrances chez les animaux, comme l'a confirmé l'Autorité européenne de sécurité des aliments en 2004, qui a demandé le remplacement de ces méthodes. Cependant, le règlement n'a pas inclus ces recommandations pour des raisons économiques et peu a été fait au cours des deux dernières décennies pour remédier à la situation. En conséquence, l'étourdissement par électronarcose par bain d'eau et le CO2 à forte concentration sont encore largement utilisés respectivement pour l'étourdissement des volailles et des porcs. L'étourdissement par électronarcose par bain d'eau implique un accrochage douloureux et stressant des volailles et la méthode s'est avérée ne pas être aussi efficace que nécessaire et souhaitée, de nombreux oiseaux manquant même complètement d'être étourdis. Le dioxyde de carbone à des concentrations élevées est très aversif et entraîne une grave irritation des yeux, de la muqueuse nasale et des poumons chez les porcs, ainsi qu'une détresse respiratoire et une souffrance intense avant le début de l'inconscience. La législation révisée doit accélérer le processus de réforme attendu depuis longtemps et le développement d'alternatives, afin que les deux méthodes puissent être progressivement supprimées et entièrement remplacées dès que possible.

3 Interdiction d'utiliser des aiguillons électriques

Les aiguillons électriques sont couramment utilisés pour déplacer les porcs et bovins, bien que la législation les considère comme une option de dernier recours. En effet, ils causent un stress supplémentaire aux animaux, les rendant difficiles à manipuler et créant un danger potentiel pour les travailleurs. De même, les pagaies et les claquettes produisant des sons stressent les animaux et rendent ainsi plus difficile le travail avec eux. Si les animaux ont peur de se déplacer, c'est souvent parce qu'il y a un problème avec le parcours à l'abattoir. Il existe de nombreuses solutions assez simples qui peuvent aider à atténuer cela, comme adapter la conception de l'abattoir, afin que les animaux ne soient pas effrayés par, par exemple, des changements brusques de couleurs ou des ombres. Cependant, la priorité numéro un est de garder les animaux aussi calmes que possible, et cela commence dès le déchargement. La formation et le suivi appropriés des travailleurs sont donc la clé pour atténuer le problème. L'utilisation d'aiguillons électriques devrait être interdite pour toutes les espèces.

Utilisation harmonisée et transparente de la dérogation pour l'abattage religieux

Comme le montrent les rapports, l'utilisation de la dérogation permettant l'abattage d'animaux sans étourdissement préalable à des fins religieuses n'est ni harmonisée ni transparente dans l'UE, les autorités au niveau des États membres l'accordant dans des conditions variables. Cela peut également conduire à une utilisation abusive de la dérogation par des opérateurs souhaitant simplement accélérer les chaînes d'abattage dans leurs installations. Le règlement révisé doit remédier à cela en introduisant un ensemble de conditions harmonisées pour l'octroi de la dérogation. Les États membres devraient également être tenus de rendre compte des dérogations accordées, afin que la Commission dispose de données comparables sur l'utilisation des dérogations dans l'ensemble de l'UE.

5 Règles spécifiques pour l'abattage des poissons

Le règlement sur l'abattage exclut les poissons de son champ d'application, à l'exception d'une seule disposition exigeant que les animaux soient épargnés de souffrances inutiles. Cependant, dans toute l'UE, des méthodes qui, selon l'Organisation mondiale de la santé animale, entraînent une mauvaise protection des animaux sont utilisées pour tuer les poissons, telles que le refroidissement dans de la glace ou des bains de sel et du CO2 dans l'eau de rétention. Le règlement révisé doit interdire ces méthodes d'abattage cruelles et établir des règles spécifiques à chaque espèce pour la manipulation des poissons lors de l'abattage.

L'étiquetage relatif au bienêtre animal



Les citoyens européens veulent un meilleur niveau de bien-être animal, mais on prétend souvent que cette demande ne se traduit pas dans leurs habitudes d'achat. Cependant, des enquêtes montrent que si plus de la moitié de la population est prête à payer plus pour des produits garantissant un meilleur niveau de bien-être animal, les citoyens ont le sentiment de manquer d'informations sur les conditions dans lesquelles les animaux sont élevés, transportés et abattus, et se plaignent d'un choix limité de ces produits sur le marché.

Un étiquetage obligatoire du mode de production et du niveau de bien-être animal

Le déficit d'information causé par le manque de transparence sur les conditions d'élevage dans les systèmes d'élevage doit être comblé. Un des outils qui pourrait être utile serait l'introduction d'un étiquetage sur le mode de production associé à un niveau de bien-être animal (MoP+) pour les produits d'origine animale. Cela fournirait pour le consommateur une information complète, mais d'une manière facile à comprendre en combinant une information sur le mode de production avec une information simple sur le bien-être animal (comme une note de A à E), afin que les consommateurs puissent voir le niveau de bien-être accordé aux animaux. même sans avoir besoin d'une connaissance plus approfondie des systèmes de production et de leur impact sur le bien-être animal. Les critères doivent couvrir toute la vie de l'animal, de la naissance aux conditions d'élevage, en passant par les conditions de transport et d'abattage. Pour fonctionner correctement, une telle étiquette doit être obligatoire et s'appliquer sur tous les produits contenant des ingrédients d'origine animale.

